



## Saint-Germain de la Grange

### **BULLETIN MUNICIPAL**

### **EDITORIAL**



#### *Sommaire*

<b>Page 2</b>	<b>Travaux</b>
<b>Page 3</b>	<b>Travaux</b>
<b>Page 4</b>	<b>Travaux Informations générales</b>
<b>Page 5</b>	<b>Informations générales Informations diverses</b>
<b>Page 6</b>	<b>Rappel des règles de bon voisinage</b>
<b>Page 7</b>	<b>Animations</b>
<b>Page 8</b>	<b>Un peu d'histoire Etat Civil Horaires Mairie</b>

#### **Directeur de la Publication**

**Bertrand HAUET**

**Réalisation : Commission Communication**

**1, rue de la Mairie**

**78640 SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE**

**Tél. 01 34 91 02 10 fax : 01 34 89 26 26**

**Courriel**

**[mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr)**

**Impression par nos soins**



Une année vient de s'achever, le compteur du temps semblant toujours s'accélérer, nous sommes déjà à l'heure du bilan annuel.

**2016** aura de nouveau été une année riche en travaux d'aménagements et d'équipements de la commune ce qui nous a permis de franchir un cap

majeur en répondant aux obligations qui sont faites à toutes les collectivités :

- D'avoir la totalité de ses bâtiments aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- De réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020.

Ainsi avec ces travaux qui s'achèvent tous nos bâtiments publics sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, ainsi que leurs sanitaires, exceptée la salle J. Gohard. Néanmoins les subventions ont été obtenues pour la pose d'un ascenseur et la mise aux normes des sanitaires de cette salle, dès 2017. De même les abords des bâtiments, la place du village, le nouvel arrêt de bus scolaire sont traités pour répondre aux normes « PMR ».

En ce qui concerne l'objectif du Grenelle de l'environnement, nous devrions dès cet hiver 2016 faire une bonne partie du chemin de la réduction de 38 % des consommations énergétiques de notre parc de bâtiments publics, ceci grâce à la géothermie qui est opérationnelle.

Il n'y a pas de secret, ni de hasard, c'est grâce à notre capacité de discernement, notre anticipation, mais aussi à notre souci permanent de gestion des deniers publics, que nous pouvons nous donner les moyens de concrétiser ces projets.

Nous entendons bien en 2017, continuer sur cette lancée, avec autant d'enthousiasme. En attendant, je profite de ces quelques lignes, pour vous présenter tous mes vœux auxquels s'associe le Conseil Municipal.

**Bertrand HAUET**  
**Maire**

**Vice-Président de Coeur d'Yvelines**

## TRAVAUX

L'année se terminant, nous pouvons désormais dresser le bilan des différents projets engagés sur cette période. Concernant le projet des annexes de la mairie, malgré plusieurs difficultés techniques liées à l'intégration de la centrale de géothermie et de ses réseaux, nous avons réceptionné les bâtiments et les installations qui sont maintenant opérationnels et utilisés.

Par la suite, l'ensemble des aménagements extérieurs (chemins piétonniers) qui ont été finalisés pendant la période des vacances, nous ont permis de réaliser l'accueil des enfants à la rentrée par le côté de la mairie, conformément au schéma de déplacement décidé, assurant ainsi une liaison sécurisée entre le parking de la mairie et l'école élémentaire.

Reste les espaces paysagers qui ne sont pas encore traités car il est nécessaire de procéder préalablement à la réfection des tampons de visite des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales implantés dans ces zones.



*Notre nouvel atelier*



*La nouvelle entrée de l'école élémentaire*

En continuité de la réfection de la voirie et des abords de la Mairie, un cheminement piétonnier sécurisé a été réalisé entre l'arrêt de bus situé à proximité de l'école élémentaire et l'intersection rue de la Mairie et rue de Saint-Germain prédisposant ainsi un des futurs projets qui est l'aménagement de la liaison entre le centre du village et le haut du village.



*Chemin piétonnier sécurisé*



*Une autre vue du chemin piétonnier sécurisé*

Profitant d'une intervention engagée par la commune de Thiverval, sur la route reliant le carrefour de Thiverval et le Liberty, nous avons négocié et effectué une reprise de voirie entre la limite de St Germain de la Grange et la voie ferrée permettant ainsi de réduire fortement le cassis en cuvette et stabilisant les deux côtés de la voie fortement dégradée par les intempéries. De plus, au delà de la voie ferrée, nous avons traité un des bas-côté, zone de rétention importante des eaux de pluies.

## TRAVAUX (suite)

Autre dossier, la réfection totale de l'ensemble des sanitaires du centre Elie Ferrier et de l'école élémentaire a été réalisée. En effet, le centre Elie Ferrier était doté de sanitaires adaptés aux enfants de la maternelle et non à son changement de destination centre dédié entre autre aux associations.

Quant à l'ensemble des sanitaires de l'école élémentaire, ils étaient devenus vétustes et ne répondaient plus aux besoins actuels. En concertation avec le corps enseignant et le personnel communal, nous avons retenu une configuration d'implantation permettant de répondre aux nécessités de chacun, sans oublier l'adaptation aux personnes à mobilité réduite. Ce chantier touche à sa fin et l'utilisation des équipements est désormais possible.

Enfin, nous terminons actuellement la réfection totale des rues Racine et Corneille, avec enfouissement des réseaux, réalisation des trottoirs en béton désactivé et préservation des parties végétalisées, aménagement de parkings et réfection complète de la chaussée. Par la suite, il a été déjà négocié avec les entreprises ayant réalisé le chantier rue Racine et Corneille, la réfection de la rue Molière permettant ainsi une économie d'échelle. Ce projet devrait être engagé dès que les subventions liées à notre triennal voirie seront débloquées.



Les projets pour 2017 ne manquent pas, mais nous sommes contraints de prioriser ces derniers tout d'abord en fonction des évolutions réglementaires, des budgets et des subventions qui peuvent être accordées.

Il est déjà prévu et validé financièrement d'installer au droit des passages piétons menant aux écoles et à l'abribus situé au carrefour de la rue des cent arpents et la rue de Saint-Germain des lampadaires à led bleu alertant ainsi les usagers de la possible présence de piétons.

Autre exemple, le remplacement des baies vitrées et fenêtres de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire de l'école élémentaire et de la Mairie, projet dans la continuité des actions engagées pour la préservation de l'environnement et la réduction des dépenses énergétiques (géothermie).

Parallèlement à une activité soutenue dans le secteur des travaux au travers des projets cités précédemment et de la maintenance du parc immobilier de la commune, nous avons aussi dû absorber une charge importante dans le domaine de l'urbanisme. En effet, l'urbanisation des Marettes II, de la résidence du Haut-Boutron et du développement de Pavy II ont conduit à l'instruction et au suivi de 18 permis de construire sans compter les dossiers de déclarations préalables au nombre de 20, preuve d'une dynamique des riverains quant à la préservation et l'amélioration de leur habitat.

Tous ces investissements réalisés par la collectivité et pour la collectivité, ne doivent pas nous faire oublier que certains habitants ou non de Saint Germain de La Grange se complaisent de temps à autre à vandaliser des installations neuves sans motif légitime, générant des coûts supplémentaires et un frein à l'investissement en mobilier urbain et autres installations.

Toutefois, la satisfaction du plus grand nombre nous motive et nous incite à multiplier les projets répondant aux attentes des habitants et en adéquation avec nos contraintes budgétaires.

## **TRAVAUX (suite)**

Notre station d'épuration est opérationnelle depuis le mois de septembre.  
Des visites pédagogiques seront organisées pour les enfants et les adultes une fois le parcours sécurisé.



**Laurent CHARLES**  
**Maire Adjoint au Développement durable**

## **ANIMATION DE NOTRE VILLAGE**

**Cérémonie du 11 Novembre 2016**



**Voyage du C.C.A.S. du 22 septembre 2016 dans les Alpes Mancelles**



**Goûter des Aînés du 10 décembre 2016 dans une ambiance chaleureuse**



## INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS ET DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Une question ? Un doute ? Un imprimé ? –  
[www.service.public.fr](http://www.service.public.fr)

**Sortie du territoire** : A nouveau exigée à compter du 15 janvier 2017.

**Les extraits ou copies des actes de naissance, mariage, décès** : délivrés dans la mairie concernée du lieu de naissance, mariage ou décès.

**Recensement militaire**: Inscription à la mairie à partir de vos 16 ans avec les pièces suivantes :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- Pièce d'identité.

**PACS** : Pacs Civil de Solidarité - s'adresser au greffe du Tribunal

**Duplicata du livret de famille** : A demander à la Mairie du lieu de mariage, un imprimé est à retirer à la Mairie du domicile.

**Déclaration de décès** : à la Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès. Pièces à fournir à la Mairie : le certificat médical et le livret de famille du défunt.

**Certificat d'hérédité** : Seuls les notaires sont désormais habilités à les délivrer.

**Carte grise, permis de conduire** : Sous-Préfecture de Rambouillet ou site internet Préfecture de Versailles :  
[www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

**Ecole maternelle** : Tél. : 01 30 64 10 21 – Directrice  
Madame VAN DER WOERD

**Ecole élémentaire** : Tél. : 01 34 89 57 70 – Directrice  
Madame DELORMEL

**Bibliothèque municipale (chemin de la butte)**:

Tél. : 01 72 87 55 97 – responsable Madame JAVANAUD  
(ouverture les mercredis de 14h30 à 18h et les vendredis de 16h30 à 20h). Pendant les congés scolaires ouverture uniquement les vendredis.

## INFORMATIONS GENERALES (suite)

### CARTE NATIONALE D'IDENTITE – PASSEPORT BIOMETRIQUE – 34 MAIRIES A VOTRE DISPOSITION

Les Cartes d'identité sont valables désormais 15 ans pour les personnes majeures à la date de la délivrance. **Aucune urgence possible.**

#### Modifications des demandes de délivrance des cartes nationales d'identité

Depuis le 8 novembre dernier, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent dans le département des Yvelines, premier département à tester ce dispositif de manière expérimentale. Désormais le traitement et la délivrance des demandes seront assurés uniquement par les communes équipées de « dispositif de recueil » (DR) déjà en vigueur pour les passeports.

En conséquence la commune de Saint-Germain de la Grange ne peut plus recevoir les demandes de CNI. Vous devrez désormais vous adresser à l'une des 34 communes de votre choix (voir ci-après) équipées des dispositifs de sécurité. La demande de CNI sera effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeport.



Vous avez également la possibilité d'effectuer depuis votre domicile une pré-demande en ligne disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> . Cette pré demande remplacera le dossier papier, mais ne vous dispense pas de vous rendre en personne à la Mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

A ce jour les communes proches de Saint-Germain de la Grange équipées « DR » sont :

**Beynes** Tél. : 01 34 91 06 20

**Plaisir** Tél. : 01 30 79 62 00

**Maurepas** Tél. 01 30 66 54 29

**Elancourt** Tél.01 30 66 44 44

**Trappes** Tél. : 01 30 69 17 00.

**Il est souhaitable de téléphoner avant de vous déplacer.**

Pour plus d'information : site de la Mairie de Saint-Germain de la Grange [www.saint-germain-de-la-grange.net](http://www.saint-germain-de-la-grange.net)

## RAPPEL DES REGLES DE BON VOISINAGE

### BRUITS :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés avec des outils susceptibles de générer des nuisances sonores (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies ...) ne doivent pas être effectués en dehors des horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h

Les instruments de musique sont soumis à la même législation.

Vous organisez un repas ou une fête qui risque de faire un peu de bruit : pensez à prévenir vos voisins.

### FEUX :

Le brûlage des déchets verts de jardin et des déchets ménagers est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire départemental.

### ELAGAGE :

Les haies, arbustes et arbres qui empiètent sur le domaine public doivent être élagués par les riverains.

Les haies donnant sur le domaine public routier ne doivent pas entraver la circulation des piétons ou obstruer les mâts d'éclairage public ou les panneaux de signalisation routière.

### NEIGE :

Il est conseillé de déneiger les trottoirs au droit de sa propriété. Le riverain est responsable des accidents qui pourraient se produire devant chez lui.

### POUBELLES :

Les poubelles et les encombrants sont à sortir la veille au soir de la collecte. Les poubelles doivent être rentrées le plus rapidement possible après le ramassage.

***Les poubelles ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs à longueur d'année. Vous devez rentrer vos poubelles.***

### CHIENS :

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour préserver la qualité de vie des habitants de notre village : éviter les aboiements intempestifs, la divagation sur la voie publique, les déjections sur les pelouses publiques, trottoirs et chaussées.

Il est également rappelé que les chiens errant sur le territoire de la commune doivent être signalés en Mairie. Ils seront emmenés à la fourrière.

***Les maîtres de chiens d'attaque, de défense ou de garde doivent déclarer leur animal en Mairie.***

## Elections 2017

**Présidentielles : 23 avril 2017 et 7 mai 2017**

**Législatives : 11 juin 2017 et 18 juin 2017**

**Vous devez vous munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité**

***Le Maire et le Conseil Municipal remercient chaleureusement l'association « le club de l'âge d'Or » pour les décorations de Noël qui agrémentent si joliment notre village.  
Bonne année à tous.***

ASSOCIATION L'AGE D'OR

**2 octobre : Thé dansant à Marcq**

48 personnes ont participé au thé dansant organisé par Madame Denise Philippe-Giroux et Madame Annick Lenormand dans la salle Michel Cacheux, Alexis Bourlier pianiste accordéoniste et chanteur a animé cet après-midi rassemblant de nombreux danseurs.

Nous remercions les personnes de Marcq pour l'aide à l'installation et au rangement de la salle.



**Du 6 au 12 Octobre : Voyage en Andalousie**

22 adhérents du Club de l'âge d'Or se sont rendus en Andalousie.

Sous un doux soleil nous avons visité les villes de Malaga et son musée Picasso, Ronda capitale de la tauromachie, Séville sur les rives du Guadalquivir qui hérite de son riche passé arabe, Cordoue capitale du califat des Omeyyades avec sa mosquée cathédrale, espace architectural unique, et l'Alcazar, puis enfin Grenade et le célèbre palais de l'Alhambra. Magnifique voyage !

La Giralda à Séville



L'Alhambra à Grenade



**18 octobre 2016 : Musée Grévin**

Plusieurs sculpteurs travaillent en permanence pour le musée. Les visages en modelés en terre glaise ou plastiline. Plus de 15 artistes travaillent à la création d'un personnage : sculpteur, mouleur, peintres, implanteuse, costumière, prothésiste dentaire, prothésiste oculaire, accessoiristes, peintre décorateur...



Picasso

**17 novembre 2016 : Manufacture de Sèvres**

Initialement installée au château de Vincennes, puis à Sèvres, la manufacture fut créée en 1740 par quelques ouvriers venus de Chantilly.

Après de nombreuses expérimentations et mises au point techniques, la petite entreprise parvient à produire une porcelaine capable de rivaliser avec les créations de la manufacture de Meissen, en Saxe.

En 1759, Louis XV devient propriétaire à part entière de la Manufacture.

**PROCHAINES SORTIES DE L'AGE D'OR**

**18 janvier** : Assemblée générale à 15 heures au centre Elie Ferrier, chemin de la butte de Saint Germain de la Grange. Durant laquelle les prochaines activités des mois à venir vous seront présentées.

24 janvier : Pièce de théâtre EUREKA

9 février : Bowling et goûter.

24 février : HIT Parade

7 mars : Musée du vin et la tour de Jean Sans Peur

26 mars : Thé dansant à Marcq

18 avril : Visite de la franc maçonnerie et visite commentée du Père Lachaise

9 mai : Douai et Lewarde

**Pour tous renseignements**

**Contacteur : Annick LENORMAND 06 87 11 02 66**

**Isabel BONILLA 01 34 89 99 37**

**Jacques DELEPOULLE 01 34 89 59 03**

## **Un peu de météo.**

Pour illustrer le souci, tant des âmes que des corps, manifesté par un curé de paroisse, il suffit de lire ces quelques mots écrits sur le registre paroissial de Saint Germain de la Grange (202 habitants) :

Le 24 janvier 1790, la grêle, dit-on, est un venin. Nous avons cependant mangé le peu de fruits et grain et bu la pièce de vin que la grêle nous a laissé, les bestiaux ont mangé la paille hachée par la grêle et ni homme ni bestiaux n'en ont point été incommodés.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dimanche douze juin jour de la pentecôte gelée le lundi, mardi gelée, le mercredi gelée et glace, les vignes ont beaucoup souffert, les haricots encore davantage.

L'abbé Oursel curé de St Germain de la Grange a écrit sur le registre des actes de l'état civil pour l'année 1788 ce qui suit relatif à l'orage du 13 juillet :

Le 13 juillet 1788 à 8 heures  $\frac{1}{4}$  le dimanche, est tombée une grêle horrible qui a ruiné une quantité de paroisses, on en comptait 20 dans l'élection de Montfort, la perte fut estimée à six cent mille livres pour cette élection et à quatre-vingt millions pour le Royaume, comme le fort de la ruée était sur Neauphle-le-Château et Chatron, toute la récolte fut abimée ici jusqu'au chemin aux bœufs, les vignes n'ont pas rendu 4 pintes l'arpent dans tout le territoire. Le tonnerre pendant ce fracas fut roulant et non horrible, le chemin d'ici à Neauphle fut emporté et les pierres transportées dans le Pré. A Fourqueux, à Chambourcy, les glaçons pesaient de 9 à 10 livres, il y eut au château de Grignon pour 600 livres de vitres cassées, les ardoises, les tuiles, tout eut le même sort, on fut obligé d'avoir recours aux légumes de l'année précédente pour faire la soupe, et quelques jours avant cette grêle il avait fait une chaleur qui avait fait blanchir toute espèce de graine, on entendait pendant ces trois jours le blé cliqueter dans l'épi.

Le 20 février le baromètre a 1 degré au-dessous de tempête et le thermomètre à 2 degrés au-dessus de tempête, depuis le samedi 14 juin il a plu sans discontinuer jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, pendant ce temps nous avons eu 3 orages dont 2 mêlés de grêle, le dernier le jour de St Côme, les premiers foins en meule ou autrement ont été entièrement perdus.

Le 13 juillet, à 8 heures du matin, une nuée affreuse formant le bruit d'un torrent d'eau, un tonnerre roulant de tous côtés sous éclats extraordinaires nous a donné pendant une minute ou deux une grêle mêlée de glaçons de forme et grosseur inconnues aux plus anciens le samedi, le dimanche la continuation de la pluie, les orages du 14 juin d'antan ont rendu le chemin de Neauphle impraticable.

### **Naissances**

**Soumeya EL GNAOUI née le 11 août 2016 à Saint-Germain de la Grange**  
**Enzo PINHEIRO né le 14 octobre 2016 au Chesnay**

### **Mariages**

**Lydia KARA et Pierre Marie SIMOULIN le 17 septembre 2016**  
**Christelle COPPO et Florent GUISNEUF le 29 octobre 2016**

### **Décès**

**Danielle HILLION épouse FAVREAU décédée le 8 août 2016**  
**Lucienne DELAS épouse GOUERRE décédée le 23 août 2016**  
**Philippe HUSSON décédé le 30 août 2016**  
**Slavko BOLJEVIC décédé le 31 août 2016**

### **HORAIRES MAIRIE**

**Lundi – mercredi : 9h-12h et 13h30-17h30**  
**Mardi : 9h-12h**  
**Vendredi : 13h30-17h30**

**Samedis ouverture entre 9h00 et 11h30**  
**7 Janvier – 14 Janvier**

**4 février**  
**4 mars - 11 mars**  
**1<sup>er</sup> avril**  
**6 mai – 13 mai**

**Vendredis ouverture jusqu'à 20 h :**  
**20 janvier – 27 janvier**  
**24 février**  
**17 mars – 24 mars**  
**21 avril – 28 avril**

**Végétaux : du mercredi 22 mars au mercredi 29 novembre 2017**  
**Encombrants : les mardis 17 mars et 12 septembre 2017**

**Journal consultable sur le site de la Mairie : [saint-germain-de-la-grange.net](http://saint-germain-de-la-grange.net)**



**Notre QR code**